

N° 20

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Vendredi 16 Avril 1920

La Séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: M.M. DOUMER, BERARD, DE SELVES, LINTILHAC, H. BERENGER, CHERON, HIRSCHAUER, MARRAUD, DUBOST, RAPHAEL-GEORGES LEVY, JEANNENEY, BRARD, H. MICHEL, LEBRUN, CLEMENTEL.

SOMMAIRE.

- I - Communication sur l'état du travail relatif à l'amortissement de la dette publique.
- II - Adoption d'un rapport sur le projet relatif aux hautes-payes de la classe 1918.
- III - Audition du Gouvernement sur le projet relatif aux crédits pour le traitement du personnel des préfectures. - Adoption du rapport.

I - TRAVAIL SUR L'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL, - fait part de l'état du travail qu'il a entrepris et qu'il compte soumettre à la Commission à la prochaine séance.

II - PROJET DE LOI, ADOPTE PAR LA CHAMBRE, RELATIF AUX HAUTES-PAYES AUX SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS DE LA CLASSE 1918, MAINTENUS SOUS LES DRAPEAUX à l'EXPIRATION DU TEMPS LEGAL DE SERVICE.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL, donne lecture de son rapport sur ce projet, qu'il est autorisé à déposer sur le bureau du Sénat.

III - AUDITION DU GOUVERNEMENT SUR LE PROJET DE LOI RELATIF A L'OUVERTURE DE CREDITS, SUR L'EXERCICE 1919, EN VUE DE L'AUGMENTATION DES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DES PREFECTURES ET DES SOUS-PREFECTURES.

(M. R. DAVID, sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur, assisté de M. HENDLE, directeur de l'Administration départementale et communale, est introduit dans la salle des séances.)

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT, expose que les conseils généraux ont été consultés sur ce projet. Sur 81, 79 ont exprimé sur lui un avis favorable, et 56 ont estimé que les traitements fixés par la Chambre étaient insuffisants. La plupart avaient émis un voeu pour que le traitement minimum fût de 3.600 frs.

Il apparaît maintenant que les assemblées départementales ne craindront pas que la subvention demandée soit trop importante, car il y aura répartition des charges entre l'Etat et les départements.

M. CHERON, - se préoccupe de cette répartition. Comment l'art. 2 sera-t-il appliqué ?

M. LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE donne lecture d'un tableau.

M. CHERON, n'est pas satisfait des indications fournies par ce tableau.

M. HIRSCHAUER, - estime que la Commission ne peut se prononcer avant d'avoir obtenu des renseignements complets.

M. LE PRESIDENT, - s'étonne que tous les renseignements désirables ne soient pas fournis d'une manière exacte.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, - dit que la discussion ne porte que sur le barème de répartition. Il s'agit de savoir s'il a été établi d'une façon équitable, si les lignes démographiques représentent bien la base de la richesse des départements. Si ce barème est équitable, il n'y a pas de raison pour ne pas voter le projet.

M. DE SELVES,

- déclare qu'il faudrait faire connaître les charges qui pèseront sur chacun des départements, du fait des dispositions en discussion. Certains départements, très surchargés, font difficilement face déjà à leurs obligations. Dans ces conditions il faut se demander à quelles ressources ils pourront recourir maintenant pour faire face à des dépenses nouvelles. Il n'est pas admissible que l'on fasse un barème théoriquement, sans se rendre compte des répercussions qu'il peut avoir. Il s'agit là d'une question d'intérêt général qui doit préoccuper le ministère de l'intérieur.

M. JEANNENEY,

- ajoute que, par voie de comparaison, les mesures proposées actuellement s'étendront forcément sur tous les fonctionnaires départementaux. Il faut songer notamment aux chemins de fer d'intérêt local qui sont presque tous à la veille d'une faillite lamentable. Il y a là un problème d'ensemble qu'il ne faudrait pas résoudre par voie fragmentaire, et sans connaître les ressources qui permettront d'y faire face.

M. BERARD, RAPPORTEUR rappelle que certains départements ont déjà fait la réforme envisagée, avec le barème. Ils risquent donc de ne pas être avantagés.

M. LE SOUS SECRETAIRE d'ETAT, - comprend les préoccupations qui viennent d'être exposées. La réforme actuelle est une conséquence de celle qui est intervenue en faveur des fonctionnaires, par suite des circonstances. Ce projet, élaboré depuis longtemps, a été approuvé par la Chambre. Il a même été soumis à la Commission avec son barème. Il a été soumis également, toujours avec son barème, aux conseils généraux. On a donc

laissé supposer aux fonctionnaires intéressés que la réforme était réalisée.

Il est certain que l'administration aurait pu faire un travail plus précis, comprenant chaque département; mais la chose n'avait pas été demandée. Si elle a commis une erreur, celle-ci lui sera signalée.

La Commission serait bien inspirée en votant les dispositions qui lui sont/soumises.

M. DUBOST,

- demande si le texte en discussion est celui qui a été soumis aux conseils généraux.

M. DE SELVES,

- répond que ce n'est pas le même, car il y a une différence dans l'échelle des traitements.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT, fait observer que cette échelle a été modifiée sur la demande des conseils généraux, et que ceux-ci ont admis le barème.

M. H. BERENGER,

- dit que le pays réclame d'autres formules administratives. Les administrations ne se procurent pas de renseignements, et quand le Parlement leur en demande, alors qu'il est saisi des questions au dernier moment, elles répondent qu'elles n'ont pas le temps de s'en procurer. Cependant le budget bureaucratique de la France est écrasant.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT, - déclare qu'en effet l'administration a pour devoir d'éclairer le Parlement.

M. LE PRESIDENT,

- rappelle que le projet est venu devant la Commission dans des conditions particulières, avec un rapport fait par M. Magny au nom de la Commission spéciale. Nous avons demandé au Sénat la disjonction de toutes les dispositions d'ordre financier; mais

nous n'avons jamais délibéré sur celles-ci.

M. CHERON,

- demande s'il y a un intérêt quelconque à ce que le projet soit adopté aujourd'hui plutôt qu'après la session des conseils généraux. Depuis la guerre, on nous invite toujours à voter des projets insuffisamment étudiés, ce qui a conduit le pays dans la situation financière où il se trouve. Pendant les hostilités il fallait se défendre contre l'ennemi et protéger la paix sociale; mais maintenant que la paix est revenue, il ne faut plus persévérer dans de tels errements.

M. H. MICHEL,

- exprime la crainte que les employés des préfectures et des sous-Préfectures ne soient pas satisfaits de voir que l'on n'a pas statué sur leur situation.

M. JEANNENEY,

- dit qu'il serait opportun d'établir un programme général de ressources pour les départements, afin de leur permettre de faire face à leurs charges nouvelles.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT, - demande que l'on n'ajourne pas la solution de la question soumise à la commission, car cette question a été suffisamment étudiée. Il importe de donner satisfaction à un personnel très dévoué et très méritant.

M. LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE, - rappelle que la question des ressources à procurer aux départements a fait l'objet d'une demande d'interpellation de la part de M. Dausset, au Sénat. La Commission d'administration générale de la Chambre a appelé sur elle l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur. Celui-ci a chargé une commission spéciale de s'en occuper. Son collègue des finances a donné son approbation à

cette initiative qui doit se traduire par le dépôt d'un projet de loi.

Le Conseil d'Etat s'était montré réfractaire au fait par les communes de tirer profit de l'exploitation d'un service public; mais, dans un récent avis émis au sujet de la ville du Havre, il a dit que celle-ci pouvait avoir une exploitation électrique.

M. DE SELVES,

- fait observer que la Ville de Paris tire profit du gaz.

M. DUBOST,

- dit que l'on vient de lui remettre la délibération du Conseil Général de l'Isère. Celui-ci "émet un avis complètement favorable aux principes énoncés et appliqués dans le projet." Il s'agit du projet en discussion. D'après ce que l'on vient de dire, les délibérations des autres conseils généraux doivent être analogues. C'est un avantage pour le personnel.

M. CHERON,

- appelle l'attention sur la gravité du projet qui engage les budgets des départements.

M. H. BERENGER,

- dit que l'utilité de ce projet n'a pas été justifiée. A la Guadeloupe, le Gouverneur a voulu augmenter les fonctionnaires dans la proportion de ceux de la métropole. Le Conseil général a fait observer que les ressources de la colonie ne pouvaient pas être compromises de la sorte, et qu'une partie devrait être consacrée au développement de l'outillage économique. Alors tous les fonctionnaires de la Guadeloupe se sont mis en grève pendant la délibération. Mais le Conseil général a tenu bon.

Voilà le spectacle que nous verrons en France si le Sénat n'y met bon ordre. L'ajournement de la discussion du projet s'impose.

M. BRARD,

- appuie également l'ajournement.

M. HIRSCHAUER,

- se plaint que l'on apporte au Parlement des projets insuffisamment étudiés. On parle toujours des droits des fonctionnaires, mais jamais de leurs devoirs, et on veut toujours augmenter leur nombre. Ce système doit prendre fin.

M. BERARD,

- dit qu'après la session des conseils généraux, les renseignements obtenus ne seront pas plus satisfaisants, parce que ces assemblées ne pourront, au cours de leur prochaine session, connaître les ressources nouvelles dont elles auront la possibilité de disposer dans l'avenir. Il est certain que ces assemblées départementales ont été déjà saisies de ce projet, mais sans avoir les précisions voulues. Si nous retardons le moment où il viendra devant le Sénat, les fonctionnaires intéressés exerceront une pression sur le Parlement.

M. LINTILHAC,

- déclare que les conseils généraux se sont très bien rendu compte qu'une surcharge allait peser sur les budgets départementaux. On ne peut pas parler de chantage de la part des fonctionnaires départementaux, car ceux-ci sont pleins de dévouement; ils n'ont jamais pris l'allure de grévites.

M. H. MICHEL,

- dit que la situation de ces fonctionnaires n'est pas la même dans les départements riches que dans les départements pauvres. Dans ces derniers un relèvement de traitement est nécessaire, relèvement qui a été demandé d'une façon très correcte. D'ailleurs la question n'est plus entière maintenant, et il faut la trancher de suite.

M. MARRAUD,

- estime que la question devrait être étudiée de nou-

veau par les conseils généraux, car beaucoup de ceux-ci se sont prononcés uniquement sur un principe en fin de séance, sans examiner les répercussions financières qu'il entraînerait.

M. CLEMENTEL,

- dit que le retard dont on parle serait peut-être de six mois, par la force des choses. Alors il vaut mieux avoir le bénéfice du geste, sans paraître céder à une pression.

(La proposition d'ajournement recueille
8 voix contre 8.- Le rapport est adopté.)

La séance est levée à 6 heures 30 minutes.
Le Président de la Commission des Finances,



A large, stylized handwritten signature in dark ink, likely belonging to the President of the Finance Commission mentioned in the text above. The signature is written over a horizontal line and has a decorative flourish at the end.